

Terre de Joyeuse

Bulletin municipal N° 3 Janvier 2022



Chers concitoyens,

En ce début d'année, le temps reste suspendu à l'évolution de la pandémie et c'est dans ce contexte que nous avons une nouvelle fois annulé la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce sont de nouvelles contraintes durables qui pèsent sur nos vies quotidiennes et nous regrettons bien évidemment la raréfaction de tous les moments de convivialité qui contribuent au « mieux vivre ensemble ». Dans cette situation éprouvante, nos pensées vont aux familles cruellement touchées par la maladie ou par un deuil et tenons à remercier les soignants pour leur investissement et leur dévouement. Nous souhaitons associer à ces remerciements le personnel communal qui a su se mobiliser pour maintenir un service à la population de qualité. Il est nécessaire, plus que jamais, de tourner la page de cet épisode douloureux en continuant de mettre en œuvre les actions de notre programme. C'est ainsi, que les travaux de la nouvelle mairie ont débuté en novembre et se poursuivront au cours du premier trimestre de l'année pour permettre le transfert des services avant la saison estivale.

Par ailleurs, nos priorités porteront cette année sur la réfection des routes, nous avons commencé par la sécurisation de la montée du Coulet vers les Grads afin de rendre praticable la piste de la Lauzette pour les camions (ordures ménagères et travaux constructions), une urgence car la route des Grads est interdite aux plus de 12 tonnes. Une commission s'est tenue le 5 janvier pour établir une première liste des tranches de voirie, restée sans entretien pendant de nombreuses années, et à remettre en état. D'autres travaux seront programmés sur les équipements sportifs du site André Gervais, endommagés lors de la crue exceptionnelle du 3 octobre. Cette année sera marquée par un important débat sur l'avenir de notre régie de l'eau, puisque la loi dite « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) stipule qu'en 2026, les régies communales en matière d'eau et d'assainissement comme celle de Joyeuse, devront être supprimées et affiliées soit à des régies intercommunales, soit à des syndicats.

2022 sera également mise sous le signe d'une amélioration de notre communication à travers notre site web et notre page Facebook qui vont redevenir des outils au service de la population joyeusaine. Nous aurons également la possibilité d'y rendre compte de l'évolution de notre pôle culturel qui connaîtra d'importants développements cette année à la faveur de la libération du château suite au transfert de la mairie.

En mon nom et au nom du Conseil Municipal, nous souhaitons vous exprimer tous nos vœux de bonheur et de santé pour l'année nouvelle.

Votre Maire

Brigitte Pantoustier

Le centre communal d'action sociale

« Quelques aumônes que l'on fait à un homme nu dans les rues ne remplissent point les obligations de l'État, qui doit à tous les citoyens une subsistance assurée, un vêtement convenable et un genre de vie qui ne soit point contraire à la santé ». Ainsi s'exprimait Montesquieu dans L'esprit des lois en 1748. Mais il faudra attendre la loi du 15 juillet 1893 pour que soit imposé dans chaque commune la création d'un « bureau d'assistance ». Ce service deviendra au fil du temps le « bureau de bienfaisance », puis par la suite le « bureau d'aide sociale ». Enfin la loi du 6 janvier 1986 adopta les textes régissant l'organisation et le fonctionnement des "Centres Communaux d'Action Sociale". Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Joyeuse est donc un établissement public communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la municipalité. Accessible à tous les joyeusains, une permanence d'accueil et d'orientation est assurée par deux élues le mardi matin de 9 h30 à 11 h 30. Le C.C.A.S. doit assurer l'interface entre les dispositions réglementaires et l'écoute personnalisée. Son rôle consiste également à créer des relais dans un partenariat avec les travailleurs sociaux et les associations du territoire. Cette nécessité de lien social est le trait d'union de chacune des missions du C.C.A.S qui peuvent se résumer en quatre points : 1/ instruire les demandes d'aide sociale légale 2 / attribuer des aides ponctuelles 3 / instruire les demandes de domiciliation 4 / participer aux commissions d'attribution des logements sociaux. De plus, le C.C.A.S. veille particulièrement au bien-être des personnes âgées et a assuré lors du Noël 2021, la distribution de bons cadeaux pour les personnes de la commune âgées de plus de 70 ans, ainsi qu'un colis pour les aînés hospitalisés.



A Joyeuse, ce sont Monique Dole et Geneviève Dailly. (en photo) qui s'occupent du CCAS.

Régie de l'eau : Des travaux de grande ampleur dans la vieille ville



Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales concomitants du Vieux Joyeuse ont été engagés durant le dernier trimestre 2021. Ils concernent la zone relative aux Escaliers du Portalet, la Place du Grand Jeu, la Rue et la Porte Sainte Anne ainsi que la rue du Docteur Pialat. Ils sont réalisés par le groupement d'entreprises Rampa/Leyris et dureront 18 semaines (préparation et exécution du chantier). Ces travaux ont débuté par la création d'un maillage de réseau d'eau potable afin de sécuriser la desserte de l'Hôpital. A ce jour, les délais sont respectés, malgré l'arrêt du chantier pour cause de Covid 19 pendant une dizaine de jours. A noter la complexité du chantier due, en particulier en ce qui concerne la rue Sainte-Anne, à la présence des réseaux unitaires d'assainissement dans des caves privées et la présence d'une conduite en amiante-ciment fuyarde (sous la route) puis d'une galerie (dans la calade piétonne). Le chantier fut arrêté pendant les fêtes de Noël et mis en sécurité afin de permettre une réouverture à la circulation durant cette période, la chaussée bénéficiant d'une réfection provisoire avec imprégnation. En ce début janvier les travaux ont repris depuis la rue du Dr Pialat en direction de la Bourgade. « Les services de la Régie communale des Eaux, les entreprises Rampa/Leyris et le maître d'œuvre mettent tout en œuvre pour causer le moins de désagréments possibles aux usagers » précise Geneviève Chastagnier l'adjointe à la régie de l'eau.

Sécurisation de la desserte en eau potable et défense incendie des Grads

Une réunion de préparation des travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable desservant le quartier des Grads s'est tenue en Mairie en présence des élus, du groupement d'entreprises Boyer/Audouard et du Cabinet d'Études Rhône-Cévennes-Ingénierie, maître d'œuvre. Ces travaux, qui devraient démarrer en ce début d'année 2022 comprennent essentiellement le renforcement du réseau de distribution d'eau potable existant (fonte 60 et PVC 50 qui est insuffisant au regard de la consommation en période de pointe estivale, ancien et fuyard et a fait l'objet de réparations suite à des casses et détections de fuites), ainsi que la création d'une bache destinée à la défense incendie du secteur. Les services de la Régie des Eaux et les entreprises mettront tout en œuvre pour causer le moins de désagréments pendant le chantier.





Nouvelle mairie : les travaux ont commencé !



Les travaux pour la nouvelle mairie ont débuté en décembre dernier. Il s'agissait alors essentiellement des travaux de démolition et de gros œuvre qui étaient menés par l'entreprise Ducros. Durant ce mois de janvier ce sont les plâtriers/peintres et menuisiers qui prendront la relève avant de céder la place aux électriciens et informaticiens. Plusieurs entreprises et corps de métiers sont impliqués dans ce chantier qui devrait s'achever normalement fin mars ou début avril.



Quoi de neuf à l'école ?



Le protocole sanitaire mis en place par le Gouvernement pour lutter contre la pandémie, nous a imposé de nombreuses restrictions. Pas de brassage dans les classes ; deux services à la cantine pour limiter le nombre d'enfants par service et aération fréquente de la salle de restauration. Les enfants doivent déjeuner par classe et aux mêmes tables ; une désinfection journalière est effectuée dans tous les locaux (classes, cantine, garderie, sanitaires...). Un grand merci au personnel communal ainsi sollicité, et qui accomplit toutes ces tâches supplémentaires le mieux possible en gardant un rôle de priorité et d'écoute aux enfants. Nous avons équipé les classes de CM1 et CM2 avec des tablettes IPAD. Dans ces mêmes classes, un coin lecture a été aménagé avec du mobilier homologué. Dans la cour du haut, un jeu extérieur avec sécurisation au sol va être installé pour les enfants du CP. Une commission a été créée pour proposer le réaménagement de la cour du bas : elle est composée d'enseignants, de parents d'élèves, de personnel communal et d'élus, afin que chacun, dans son domaine de compétence apporte des idées nouvelles et constructives. Après le départ du collège dans leurs nouveaux locaux, le gymnase sera récupéré en propriété par la Commune et mis à disposition de l'école primaire. Gladie Lacour, Adjointe aux affaires scolaires

Collecte des déchets : Des conteneurs bleus pour les cartons



Depuis le début de cette année de nouveaux conteneurs bleus ont fait leur apparition aux côtés des traditionnels conteneurs gris, jaune et ceux affectés à la collecte du verre ou des composts. Ils remplacent les grands conteneurs métalliques verts qui étaient jusque-là installés par l'entreprise Plancher d'Aubenas. La communauté de communes Beaume-Drobie a en effet modifié sa politique de collecte des cartons pour les particuliers. Elle ne recourt plus à un sous-traitant mais assure en direct désormais ce ramassage à travers ces nouveaux conteneurs qui seront plus accessibles aux usagers car mieux distribués sur le territoire communal. Ces nouveaux bacs seront destinés exclusivement aux particuliers et interdits aux professionnels qui doivent se rendre à la déchetterie. Les cartons bruns ou cartons de livraison devront être pliés avant d'être déposés.

Des sénateurs à l'écoute des projets joyeusains



Les sénateurs Anne Ventalon et Mathieu Darnaud, accompagnés des collaborateurs du député Fabrice Brun sont venus à Joyeuse en novembre dernier pour rencontrer Brigitte Pantoustier, maire, et son équipe, autour du projet de déménagement de la mairie dans le centre bourg du village et de l'aménagement des locaux du château en pôle culturel. Une rencontre qui a permis aux édiles locaux d'échanger avec les parlementaires sur les dossiers municipaux du moment, pour lesquels ils se sont engagés à apporter des soutiens financiers.

----- Pôle culturel : Une charte de parrainage signée pour la Caricature -----



Le 40ème salon International de la caricature, du dessin de presse et d'humour s'est tenu à Saint-Just (Limoge) le week-end des 2 et 3 octobre 2021, et a accueilli près de 250 dessinateurs issus des cinq continents. Pour cette occasion une délégation joyeusaine a signé officiellement une charte de parrainage qui va lier dans l'avenir l'association Château de Joyeuse avec le Centre International de la Caricature, du Dessin de Presse et d'Humour (CICDPH). Aux côtés de Roland Hours, cheville ouvrière de ce partenariat, Brigitte Pantoustier, maire, et Gladie Lacour, adjointe, représentaient officiellement la commune. Jacques Lacour, trésorier de l'association Château de Joyeuse, a paraphé au nom du président qui ne pouvait être présent, le document, « Les Joyeuses Martelloises », qui liera désormais pour l'avenir les deux structures limousine et ardéchoise. Par cet acte, Joyeuse devient une antenne relais du CICDPH, pour laquelle plusieurs actions culturelles seront engagées afin de promouvoir en sud Ardèche les valeurs de liberté d'expression, de laïcité et de liberté de la presse.



Pôle culturel : Vers une bibliothèque du livre ardéchois !



Les administrateurs du Cercle des Auteurs ardéchois ont rencontré en mairie Brigitte Pantoustier, maire, et Jacques Lacour, trésorier de l'association Château de Joyeuse et initiateur d'un projet d'espace conservatoire de la mémoire écrite locale portée par l'Association du Château. Un partenariat entre les deux associations est en train de se mettre en place afin de créer une Bibliothèque du livre ardéchois et du livre ancien ardéchois. L'historien Michel Riou présent à cette rencontre a annoncé sa décision d'offrir à ce projet sa bibliothèque personnelle de livres historiques consacrée au Vivarais qui est forte d'environ 300 volumes. De leur côté tous les auteurs du Cercle ainsi que deux éditeurs ardéchois se sont engagés à abonder ladite bibliothèque d'un exemplaire de leurs ouvrages. Les ouvrages récents pourront être empruntés, seuls les ouvrages anciens devront être consultés sur place. Un projet qui se concrétisera au Printemps prochain quand la mairie aura définitivement déménagé.



Pour les festivités de fin et de début d'année, de nouvelles illuminations du château, des remparts et même de la façade de la maison Armand ont été mises en œuvre par la commune. Il s'agit de la continuation du programme d'illuminations lié au projet de Pôle culturel du château de Joyeuse. Des illuminations qui seront pérennes pour la cité ducale et modulables selon les périodes de l'année et les choix artistiques liées aux festivités du moment. Une lyre ou projecteur d'images sur les façades a été installée au sommet du pignon de l'Espace culturel André Gerbaud. Une deuxième sera installée au printemps sur le parvis du château. Le programme devrait se poursuivre cette année 2022 avec de nouvelles illuminations prévues pour le clocher, la fontaine de la Peyre ou encore la tour de la Recluse.



Services techniques

Dans le cadre de notre opération « une naissance, un arbre » nous venons de planter 7 oliviers et micocouliers sur les bords de l'Auzon en aval du pont. Les promeneurs pourront se reposer et papoter sur le banc se trouvant à proximité. L'entrée de la piste des Grads, reliant Joyeuse à Lablachère, a été goudronnée afin que les camions de charge utile supérieure à 12 tonnes puissent livrer ce quartier. Nous restaurons de nombreux murs fragilisés par le temps et les intempéries et devenant dangereux pour les usagers. Dans le prochain bulletin municipal nous ne manquerons pas de vous dresser une longue liste des travaux accomplis par notre équipe. Pour toute demande d'intervention ou d'information, relevant de leurs compétences, les agents des services techniques de la commune se tiennent à votre disposition.

Une inauguration Pas ordinaire



En 2021 le conseil municipal de Joyeuse a adopté une délibération pour baptiser un chemin situé dans le lotissement du Hameau d'Auzon. Jean-Marc Bastide, Premier adjoint et Brigitte Pantoustier, maire, ont inauguré en octobre dernier cette nouvelle rue, désormais baptisée « Chemin Léon Fayolle ». L'attribution d'un nom de rue est porteuse de sens en exprimant un hommage public envers un personnage local. Ce jour-là la municipalité a décidé d'honorer un homme ordinaire, Léon Fayolle qui était né à Saint-Mélany en janvier 1911 et marié à Jeanne qui lui donnera trois filles. Il n'était ni écrivain, ni artiste peintre, ni dramaturge, il était tout simplement cultivateur et éleveur. Le couple s'installera en 1953 dans la ferme voisine du chemin qui appartenait à François André. Ils y vécurent heureux, simplement, courageusement en élevant Jeanine, Maguy et Monique qui étaient présentes lors de l'inauguration avec leur descendance. Léon empruntait souvent ce chemin à pied et avec son mulet pour livrer son lait dans les épiceries du village. Désormais un hommage lui est rendu, et à travers lui, à tous ces hommes et femmes qu'on qualifierait « d'ordinaires » mais dont le travail discret et constant permet l'extraordinaire du vivre ensemble.



Personnel municipal : Trois départs en retraite !

Une réception a été organisée le 28 octobre 2021 en l'honneur de trois agents municipaux pour leur départ en retraite. La commune a remis à chacun d'eux un bon cadeau pour un voyage de leur choix. Josette Baraille (départ 01/04/2021) a travaillé au service restauration du foyer résidence pendant 29 ans. Après la fermeture de la structure, elle a continué à préparer des repas de qualité avec des produits locaux pour les enfants de l'école. Christian Ayglon est rentré au service technique en 1992 et est devenu un pilier du personnel en mettant en avant sa disponibilité et son dévouement au service de la population. Dominique Fargier (départ 30/09/2021) a été recrutée en qualité d'agent administratif en 1992 et s'est spécialisée dans le traitement des dossiers au service urbanisme. Elle occupera encore un temps ce poste en CDD à temps partiel. La municipalité tient à exprimer toute sa reconnaissance à ces agents pour leur investissement pendant ces nombreuses années et leur souhaite de profiter pleinement de leur retraite bien méritée.

Le mot de l'opposition

Pendant notre première année de plein exercice nous avons été souvent réduits à un rôle d'observateurs malgré nos nombreuses interventions pour défendre l'intérêt commun. C'est cette recherche de l'intérêt de tous qui nous invite à évoquer les points suivants :

- La nouvelle mairie qui ne devait pas être un investissement important est désormais estimée à un coût de plus de 400 000 euros ttc et cela continue de grimper !
- Les routes sont dégradées sur l'ensemble de la commune : l'audit réalisé avec la Poste est à l'étude par les élus. Rassurez-vous des travaux ont été fait aux Grads endroit prioritaire. Qu'en est-il de la Calade ? Et devant chez vous ?
- La régie des eaux est excédentaire et nous permet de mener des investissements sur les réseaux à Joyeuse tout en maîtrisant le coût de l'eau et le calendrier. Ne soyez pas inquiet : madame le Maire, et des élus, veulent la donner à un syndicat avec une promesse écrite d'une augmentation importante du prix de l'eau pour tous les foyers contre celle d'un poste de vice-président(e) de la structure accueillante pour un élu de la majorité.

Nous appelons tous les conseillers municipaux à être vigilants et à poursuivre leur travail dans l'intérêt de tous les habitants de Joyeuse. Mobilisons-nous pour animer la vie citoyenne ! Pourquoi ne pas commencer cette année par une consultation de la population sur la question de la Régie de l'eau ? Pourquoi les élus seraient-ils les seuls à choisir ? Pourquoi les habitants n'ont-ils pas la possibilité de se prononcer alors que leur budget personnel est assuré d'être concerné ? Nous appelons à la mise en place d'un référendum local sur cette question ! De notre côté, poursuivant le triste constat de la lacune d'informations municipale, nous avons décidé de relancer notre site internet pour vous permettre d'accéder à une information plus régulière et dynamique sur la vie à Joyeuse <http://joyeuseunautreavenir.fr/>

Bonne année à tous.

Vincent Auzas, Pascale Gautier, Béatrice Maisonneuve, Clément Reynouard

Horaires des services de la commune

Mairie Secrétariat général, état civil, urbanisme, comptabilité

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h sans interruption – Accueil tél. : 04.75.39.96.96

Police Municipale Du lundi au vendredi de 8h à 17h30. Tél : **07.87.00.00.12 / 06.82.37.19.59**

Ecole **Lundi, mardi, jeudi et vendredi** de 8h50 à 12h00 et de 13h20 à 16h30 Tél. : 04.75.39.40.81

Garderie Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 Tél. : 04.75.35.19.80

Cantine : 06 45 83 12 92

Régie de l'Eau et de l'Assainissement Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil tél : 04.75.93.42.49

CCAS Le mardi de 9h30 à 11h30 - Tél. : 06.78.75.27.05

Services techniques : 06 72 93 24 20



Directeur de la publication BRIGITTE PANTOUSTIER. Rédaction et graphisme MAIRIE DE JOYEUSE

Impression : SAS ABP IMAGES SERVICES

Ne pas jeter sur la place publique

Mémoire de Joyeuse : *Les inondations, une histoire ancienne*



Le 3 octobre dernier, notre commune, victime des caprices de la Beume, a connu une inondation qui a causé de nombreux dégâts et nous a valu le triste privilège d'être placé par le gouvernement en catastrophe naturelle. Si le montant des dommages n'est pas encore connu précisément, on peut estimer qu'il sera comparable à celui de la dernière inondation de septembre 1992. Depuis 1660, époque de la première inondation réellement recensée historiquement, 19 inondations majeures sont répertoriées. Si à chaque crue, les sinistres matériels sont importants, on ne déplore qu'une crue avec pertes humaines, mais qui fut tragique et mérite d'être relatée. Le 9 septembre 1772 se produisit une grande inondation de la rivière de la Beume qui constitua un véritable désastre. La maison de Michel Blanchon, qui était à l'entrée du pont, (ancien pont de Rosières, aujourd'hui démolé) du côté de Joyeuse, fut emportée par la rivière. Malheureusement, plusieurs personnes s'y étaient réfugiées. La plupart d'entre elles montèrent sur le toit pour appeler au secours, mais devant l'ascension continue des eaux et l'impétuosité du courant, elles ne purent être secourues et lorsque la maison minée par les affouillements des eaux s'écroula, elles furent toutes précipitées dans la rivière et englouties. Aucune d'elles ne put être sauvée, elles étaient au nombre de dix. Une note laissée par le R.P. Tavernier, supérieur de l'Oratoire, nous indique les noms de noyés et l'endroit où furent enterrés les corps des personnes retrouvées :

- 1- Thérèse Bérard, veuve d'Etienne Bouchet, enterrée à Labeaume ;
- 2- Marie Charoussat qu'on n'a pas retrouvée ;
- 3- Jacques Robert, reconnu et enterré à Joyeuse ;
- 4- Marie, Anne Charrière, qui n'a pas été retrouvée ;
- 5- Antoine Tastevin, retrouvé, enterré sur place ;
- 6- Guillaume Dejoux, enterré à Auriolles ;
- 7- Marie Pelanchon, femme Dejoux, enterrée à Joyeuse ;
- 8- Marie Dejoux, fille desdits Dejoux Pelanchon, enterrée à Joyeuse ;
- 9- Rose Fabre, fille de Simon Fabre et de Marie Boissin, retrouvée à Peyroche, commune de Labeaume, et enterrée sur place ;
- 10- Elisabeth Clausier de Joyeuse, enterrée à Joyeuse.

La tradition nous apprend que le saint Sacrement fut porté au Pouget, d'où le clergé donna l'absolution et la bénédiction aux victimes. L'inondation de l'Ardèche fut repérée au moulin de Salavas : le niveau de la crue s'établit à 14m70 au-dessus de son niveau normal. Le 13 septembre, le Maire expose au conseil que le 9 de ce mois, entre les 10 et 11 heures du matin est survenu la plus extraordinaire inondation qui se soit vue jusqu'ici et fait part à l'assemblée des dommages qu'elle a occasionnés et qui sont considérables, et qu'il est urgent d'effectuer des travaux de défense pour que la rivière n'achève d'emporter la plaine. Mais une autre grande inondation survint 17 jours plus tard ! Le 4 octobre 1772, le maire déclare que la nouvelle inondation qui s'est produite le 26 septembre dernier a accru encore les dégâts considérables occasionnés par celle du 9 ; en plusieurs endroits la rivière a changé de lit, les murs et les digues ont été emportés et s'il n'est pas apporté un prompt remède à cet état de choses toute la plaine sera emportée. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de charger le Sieur Vivien, directeur des travaux publics, d'évaluer les dommages et de dresser un devis des réparations à effectuer. Le 23 mai 1773, le rapport dressé par Mr. Vivien, avec l'assistance de Mr. Grandjean, Directeur des travaux publics de la province, constate que les dégâts s'élèvent à 45 468 livres 10 sous (soit 750 000 € environ). L'assemblée décide de payer la moitié de ces travaux et demande aux Etats particuliers du Vivarais, une subvention pour l'autre moitié.

Réparation du pont d'Uzer à proposer aux Etats comme se trouvant sur la ligne d'Auvergne – évaluée 8 700 livres- Ce pont a été coupé par les inondations du mois de septembre.

Secours accordé par le Roy à neuf communautés du pays (7 227 livres).

Demande du pays en général relativement au pont d'Aubenas : Rétablir le pont est la réparation la plus essentielle (évaluée à 30 000 livres).

Secours extraordinaire accordé au Vivarais à raison des ravages causés par les inondations de l'automne de 596 817 livres ». A.D.A. Chronologie Mazon 52 J 65 1772- 1773 Notice.